

**COMPTDAER** (*Eugène-Jules-Auguste-Romain*), Sergent-major au 8<sup>e</sup> régiment de ligne, chef de bureau à la C.C.F.C. (Diest, 2.4.1868-Bruxelles, 1.5.1899). Fils de Bernard-Romlin et de De Bas, Antoinette.

Ancien sergent-major au 8<sup>e</sup> régiment de ligne, il quitta l'armée en 1892 pour s'engager comme magasinier à la Compagnie du chemin de fer du Congo. Parti en juillet, il commença son premier terme le 1<sup>er</sup> août 1892 et le termina le 15 juin 1894 ; ces deux années avaient été dures pour lui comme pour tout le personnel du rail d'ailleurs ; les fièvres leur laissaient peu de répit. Comptdaer repartit le 7 février 1895, en qualité de comptable à la C.C.F.C. ; il ne put faire qu'un terme de vingt mois, abattu à diverses reprises par la fièvre ; il dut rentrer le 17 octobre 1896, mais n'hésita pas à repartir le 2 juillet 1897, pour reprendre ses fonctions de chef de bureau. Ce 3<sup>e</sup> terme ne dura qu'une bonne année. Depuis mars 1898, il était presque continuellement alité et dut rentrer définitivement en septembre. Bientôt son état s'aggrava et il fut hospitalisé à la clinique Sainte-Élisabeth, rue des Cendres à Bruxelles, où il mourut.

Déjà, en Afrique, il avait été touché de la situation pénible de certains agents débilités par le séjour en pays tropical, et qui rentrés au pays manquaient de soins, soit parce qu'ils n'avaient pas de famille, soit parce que leurs ressources étaient trop modestes. Le 17 mars 1898, croyant à sa fin prochaine, il avait inséré dans son testament une clause stipulant un don de 500 fr pour la fondation d'un petit hospice colonial, à Bruxelles « qui serait desservi par un ou deux médecins et quatre à cinq religieuses ayant servi les uns et les autres en Afrique ». Il ajoutait : « Après les frais d'installation d'un hospice, frais qui seraient, j'espère, vite souscrits dans un sentiment de reconnaissance par les nombreux actionnaires d'entreprises coloniales qui ont sensiblement augmenté leurs capitaux, je suis certain que les frais journaliers de l'établissement seraient couverts par les recettes, que constitueraient les cotisations des malades : dix, huit ou six frs par jour selon leurs moyens ». Cette clinique serait ouverte à tous, Belges et étrangers : « Français, Danois, Italiens, etc. »

Ce geste de solidarité coloniale honore la mémoire de ce brave agent qui comme tant d'autres, mourait jeune pour avoir donné le meilleur de ses forces à notre œuvre africaine.

2 avril 1951.  
M. Coosemans.

*Mouvement géogr.*, 1899, p. 244. — *Arch. C.C.F.C.* (Otraco).